

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Metzler, Ruth (cvp/pdc) alt-BR/ex-CF, Schmid, Samuel (svp/udc, BE) BR VBS / CF DDPS, Parti démocrate-chrétien (PDC; -2020)
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Barras, François
Bernath, Magdalena
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Hirter, Hans

Citations préféré

Barras, François; Bernath, Magdalena; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Hirter, Hans 2024.
Sélection d'article sur la politique suisse: Parti démocrate-chrétien (PDC; -2020) , 2001 - 2008. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Institutions et droits populaires	1
Conseil fédéral	1
Armée	2
Activités internationales	2
Organisation militaire	3
<hr/>	
Partis, associations et groupes d'intérêt	8
Partis	8
Grands partis	8

Abréviations

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
NGO	Nichtregierungsorganisation
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
KFOR	Kosovo Force
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
NATO	North Atlantic Treaty Organization
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
SBV	Schweizerischer Bauernverband
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
VSS	Verband der Schweizer Studierendenschaften

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
ONG	Organisation non gouvernementale
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
KFOR	Force pour le Kosovo
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
USP	Union Suisse des Paysans
SSO	Société Suisse des Officiers
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse

Chronique générale

Eléments du système politique

Institutions et droits populaires

Conseil fédéral

AUTRE
DATE: 04.12.2003
HANS HIRTER

Am Abend des Wahlsonntags überraschte der Präsident der **SVP**, Ueli Maurer, die Präsidenten der anderen Parteien vor laufender Fernsehkamera mit der **ultimativ vorgetragenen Forderung**, dass bei der Gesamterneuerungswahl vom Dezember Christoph Blocher anstelle einer der bisherigen CVP-Vertreter in den Bundesrat zu wählen sei, ansonsten die SVP aus der Regierung austreten werde. Wie sich in letzterem Fall der amtierende Bundesrat der SVP, Samuel Schmid, verhalten würde, blieb offen. Die SVP-Fraktionsführung und später auch die Fraktion und eine Delegiertenversammlung sanktionierten dieses in kleinem Kreis vorbereitete Vorgehen Maurers erst im Nachhinein, aber ohne wesentliche Opposition. Die rasch verstummende parteiinterne Kritik monierte, dass die üblichen Prozeduren bei der Kandidatennomination missachtet würden, und dass ein so wichtiger Entscheid wie ein Regierungsaustritt nur von einer Delegiertenversammlung oder einer Urabstimmung gefällt werden könne.

Die beiden anderen bürgerlichen Regierungsparteien reagierten unterschiedlich. Die **FDP** kritisierte zwar das aggressive Vorgehen der SVP, sah aber keinen Grund, deren Anspruch auf einen der beiden CVP-Sitze und die Kandidatur Blocher zu bekämpfen. Die von der SVP anvisierte **CVP** erklärte hingegen, dass ihre Vertreter nicht zurücktreten würden und die Partei sie dabei voll unterstützen werde. Auch ihre Bundesräte Deiss und Metzler liessen nie Zweifel daran aufkommen, dass sie wieder kandidieren würden. Obwohl es an der kompromisslosen Haltung der CVP auch parteiinterne Kritik gab, welche befürchtete, dass nach dem neuerlichen Wahlsieg der SVP ein Beharren auf den zwei Bundesratssitzen für die CVP kontraproduktiv wäre, hielt die CVP-Spitze bis zur Bundesratswahl vom 10. Dezember an dieser Linie fest. In der Vorbereitung des Terrains für die Bundesratswahl machte sich die CVP die Idee der SP zu Eigen, dass die SVP, zumindest vorläufig, den durch die Demission Villigers freiwerdenden FDP-Sitz erhalten solle. Dabei griff sie die FDP auch inhaltlich an: Mit ihrer Unterstützung der Kandidatur Blocher sei diese zum Anhängsel der SVP geworden und nicht mehr repräsentativ für ihre gemässigt bürgerliche Wählerschaft. Diese werde einzig noch durch die CVP vertreten, weshalb deren Anspruch auf zwei Sitze gerechtfertigt sei. Eine Woche vor der Wahl beschloss die Fraktion, an der Wiederkandidatur sowohl von Deiss als auch von Metzler festzuhalten. Zudem entschied sie, dass die zuerst antretende Metzler bei einer Nichtwahl nicht gegen den nach ihr zu wählenden Deiss antreten dürfe.

Die Haltung der **SP** war nicht eindeutig und zudem stark von taktischen Interessen geprägt. Im Sommer hatte Parteipräsidentin Brunner eine gewisse Bereitschaft erkennen lassen, der SVP einen zweiten Regierungssitz zulasten der CVP einzuräumen. Sie begründete diese von einem Teil der Linken als Tabubruch empfundene Unterstützung der SVP nicht mit deren Wählerstärke, sondern mit dem Verhalten der CVP, welche zu weit nach rechts gerückt sei. Indirekt gab sie damit der CVP zu verstehen, dass eine SP-Unterstützung für die Verteidigung ihrer beiden Regierungssitze nicht gratis zu haben sei. In der Phase der Wahlvorbereitungen konkretisierte die SP-Spitze diesen Preis und verlangte von der CVP Zusicherungen, in konkreten sozial-, wirtschafts- und finanzpolitischen Fragen die SP-Positionen mitzutragen. Derartige Vorstösse wurden auch von den Grünen gemacht, welche aber rasch zur Erkenntnis kamen, dass die Positionen der CVP und der GP zu weit voneinander entfernt sind, um eine tragfähige Mitte-Links-Regierung zu bilden. Rechnerisch wäre eine derartige Koalition möglich gewesen, verfügte doch die Linke mit der CVP über eine knappe Mehrheit von 125:121 Stimmen in der Bundesversammlung. Obwohl die CVP der SP keine inhaltlichen Zugeständnisse machte, beschloss die SP-Fraktion eine Woche vor der Wahl, die beiden Kandidierenden der CVP zu unterstützen. Nach den Nationalratswahlen war von Brunner auch die von der CVP dankbar aufgenommene Idee ins Spiel gebracht worden, dass die SVP, zumindest vorläufig, den durch die Demission Villigers freiwerdenden FDP-Sitz erhalten könnte.¹

Armée

Activités internationales

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 10.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

L'année sous revue a vécu au rythme des votations sur l'armement et l'entraînement des soldats suisses à l'étranger, soit principalement les contingents de volontaires helvétiques à pied d'œuvre au Kosovo, actifs dans la reconstruction du pays sous protection des troupes allemandes et autrichiennes. La votation portait sur deux articles de la réforme de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), acceptée par le Parlement en 2000 après de vifs débats. Un **double référendum** avait été alors initié des deux pôles de l'échiquier politique : d'un côté, les mouvements de gauche et le GSsA; de l'autre, les nationalistes de l'Association pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), proches de l'UDC. Si les deux mouvements refusaient unilatéralement, mais pour des raisons idéologiques différentes, le premier article de la révision – la possibilité pour les troupes sur place de se défendre de leur propre chef, et de ne plus dépendre de la protection d'un tiers –, seule l'ASIN rejetait le second arrêté – l'opportunité pour les soldats suisses de poursuivre un entraînement à l'étranger. En début d'année, les deux mouvements ont déposé à Berne respectivement 54'000 et 65'000 signatures. Pour l'ASIN, la révision aurait été contraire à l'esprit de la Constitution fédérale qui interdit de se mêler des conflits extérieurs. Selon le GSsA, elle aurait participé à la consolidation d'Armée XXI et à des dépenses militaires somptueuses, alors que la coopération suisse devrait selon lui passer en priorité par les ONG à l'œuvre sur le terrain.

Le gouvernement, Samuel Schmid en tête, est rapidement monté au front pour défendre son projet. Il a dû affronter une **campagne très vive**, principalement orchestrée par l'ASIN et animée par Christoph Blocher (udc, ZH). Via une importante et spectaculaire opération d'affichage – des rangées de tombes symbolisant les futurs soldats suisses tombés à l'étranger –, les opposants ont placé le débat sur le plan émotionnel. Argument récurrent: l'adhésion, voire l'asservissement à l'OTAN en germe dans un éventuel oui, a constitué la pierre angulaire de l'ASIN comme du GSsA. Alors que ce dernier investissait dans la bataille plus de CHF 200'000, l'ASIN a en revanche déboursé officiellement CHF 1.5 millions, même si plusieurs sources ont évalué au double son engagement financier. Dans le camp adverse, la principale contribution est venue du lobby patronal Economiesuisse. Pour le gouvernement, Samuel Schmid a dénoncé une «campagne intolérable», parlant du populisme et du manque d'objectivité des partisans du non que le Conseiller fédéral a traité de «menteurs», en réponse aux arguments selon lesquels un vote positif aurait entraîné la fin de la neutralité suisse et son entrée à l'OTAN. Quelques jours plus tôt, le DDPS avait annoncé avoir reçu des menaces de mort à l'encontre de Samuel Schmid, preuve du climat hautement émotionnel de ces votations. Le chef du DDPS a dû mener une campagne inconfortable contre son parti – UDC –, dont les délégués réunis en assemblée avaient refusé à 80% les deux articles de la révision.

Tandis que l'UDC s'engageait activement contre la révision de la LAAM, le oui a pu compter sur le soutien des autres partis gouvernementaux : les radicaux et le PDC se sont engagés en sa faveur, alors que le PS, très partagé sur la question au niveau romand, a finalement apporté son soutien après de longs débats. A l'Assemblée fédérale, 142 parlementaires se sont rassemblés en comité pour soutenir le gouvernement dans sa campagne pour le oui: une vingtaine de socialistes et 9 membres de l'UDC en faisaient partie. La Société suisse des officiers (SSO) s'est aussi prononcée pour l'armement des soldats à l'étranger, alors que ces mêmes soldats, à travers une pétition adressée aux parlementaires, ont recommandé le oui, fustigeant au passage la campagne «primitive» de l'ASIN. Dans le camp des opposants, des forces politiques traditionnellement en conflit se sont retrouvées au coude à coude pour l'occasion: l'UDC, l'ASIN, l'Union démocratique fédérale (UDF), les Démocrates suisses, le GSsA, les Verts et les Femmes socialistes ont fait campagne pour le «non». L'Union syndicale suisse s'est abstenue de toute recommandation de vote.

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Armement)». Votation du 10 juin 2001.

Participation: 42.5%
Oui: 1'002'271 (51.0%)
Non: 963'336 (49.0%)

Mots d'ordre:

– Oui: PRD, PDC, PS (7*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, CSC

- Non: UDC (8*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN
- Pas de mot d'ordre : USS

*Recommandations différentes des partis cantonaux

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Coopération en matière d'instruction)». Votation du 10 juin 2001.

Oui: 1'001'300 (51.2%)

Non: 956'496 (48.8%)

Mots d'ordre:

- Oui: PRD, PDC, PS (9*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, USS, CSC

- Non : UDC (5*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN

*Recommandations différentes des partis cantonaux

Appelé aux urnes le 10 juin, **le peuple a accepté la révision** de la loi militaire: 51% de oui pour le premier article (armement des soldats suisses à l'étranger) et 51.2% en faveur du second (coopération en matière d'instruction). Un vote extrêmement serré qui a dû compter sur une participation moyenne: 42.5%. Face à un objet qui touchait au thème polémique de la neutralité helvétique, les votants se sont exprimés sur un axe idéologique plus que géographique ou linguistique. Le fréquent fossé entre la Suisse romande et alémanique s'est refermé pour l'occasion, et ni le clivage ville-campagne, ni les différences entre les classes d'âge et les sexes n'ont eu d'effets notables. Le front du refus s'est plutôt développé dans les régions périphériques: Suisse centrale, Valais, Grisons et Tessin ont exprimé un non «conservateur» marqué par l'attachement à l'idée de neutralité suisse, alors que Jura et Genève ont pu s'appuyer sur les nombreux votes traditionnellement antimilitaristes. Le Tessin remporte deux records pour cette votation: celui du plus haut pourcentage de non (63%), et celui de la plus faible participation (27.4%). Il apparaît que l'aspect idéologique de la votation a efficacement rebondi sur les consignes des partis: 61% des sympathisants du PS ont voté oui, alors que 74% des partisans de l'UDC ont suivi les recommandations officielles du parti. De plus, les analyses ont montré que les Suisses n'ont pas fait de différence entre les deux objets du volet militaire de la votation: les votants se sont principalement déterminés sur le chapitre «armement», puis ont voté à l'identique sur le second objet. Enfin, un tiers des opposants au projet ont placé des raisons pacifistes en première explication de leur choix.

En tant que membre du gouvernement et conseiller fédéral le plus impliqué dans les enjeux de ces votations serrées, Samuel Schmid a jugé bon de rappeler que ce résultat positif n'était en rien synonyme d'une adhésion à terme à l'OTAN, ni d'un abandon de la neutralité helvétique. Le gouvernement a transmis en septembre le texte de l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à la Force multinationale de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) (MCF 01.055). Celui-ci prolonge le mandat des soldats suisses jusqu'en 2003, allouant pour la période un budget de CHF 70.5 millions. Le texte prévoit aussi d'augmenter de 40% le contingent de la Swisscoy, de 160 volontaires pour l'année sous revue à 220 personnes au maximum. Dès octobre 2002, les volontaires porteront une arme personnelle et seront épaulés par la présence de cinq chars. ²

Organisation militaire

En début d'année, **le DDPS a remis au Conseil fédéral le plan directeur d'Armée XXI**, dont les grandes lignes avaient été exposées l'année précédente. Changement d'importance survenu entre temps sur l'initiative du commandant de corps Jean Abt: la possibilité pour les recrues de partager leur école en deux périodes de trois mois, étalées sur deux ans. Le plan directeur entérine aussi la décision d'ouvrir tous les fonctions militaires aux femmes, ainsi que la disparition des troupes du train et des cyclistes. Il a aussi précisé l'un des points essentiels de la réforme: la centralisation du recrutement dans six centres, qui accueilleront dès 2002 les jeunes appelés pour un séjour de deux ou trois jours. L'objectif de ce nouveau système est de cerner au mieux les profils psychologiques des recrues et d'éviter ainsi un taux trop important d'abandons en cours de service militaire. Alors que ce taux s'élevait à 8% en 1980, il a atteint un peu moins de 15% en 2000. Ce phénomène représenterait 90'000 jours de service et un coût évalué à CHF 10 millions. Entre six et sept centres de recrutement seront opérationnels dès 2003. A ce sujet, le gouvernement a reçu les doléances mi-inquiètes, mi-offusquées, du Tessin. Ce dernier ne serait pas inscrit sur la liste des

cantons chargés d'abriter les nouveaux centres de recrutement. Le conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini (pdc), chef des Affaires militaires du Tessin, s'en est ouvert à Samuel Schmid, invoquant «une question de principe» et rappelant l'importance pour le canton italoophone de conserver un contrôle direct sur le recrutement de ses ressortissants, soit environ 1300 jeunes gens par année.

Sans remettre en cause les points essentiels du plan directeur, le gouvernement a toutefois demandé au département de Samuel Schmid de faire en sorte de réduire le budget prévu annuellement, de CHF 4.3 milliards à 4 milliards, demande que Samuel Schmid a déclaré incompatible avec les objectifs de fonctionnement d'Armée XXI et son souci d'autonomie. Cet argument a porté ses fruits, puisque le Conseil fédéral, lors de la mise en consultation du plan directeur quelques semaines plus tard, a finalement maintenu le budget militaire initial. Le renforcement de la part des investissements voulu par le DDPS fut un argument important dans le maintien de ce budget: sur CHF 4.3 milliards, 2 milliards seront alloués aux investissements, soit un plan de dépenses de CHF 29 milliards répartis sur 15 ans. La mise en application d'Armée XXI est prévue pour le 1er janvier 2003.

Au cours de sa mise en **consultation**, le plan directeur a subi de très nombreuses critiques de sources politiques, civiles et militaires. Plus tôt dans l'année, un groupe de hauts gradés avait déjà publié dans la presse une lettre où il jugeait la réforme inconstitutionnelle, car ne tenant plus compte du principe de défense autonome inscrit dans la Constitution. Une fois le projet transmis en consultation, la Société suisse des officiers (SSO) a émis le souhait d'y voir adapté des modifications, notamment dans les domaines de l'organisation et de la formation. Au niveau des partis, le PS, jetant un véritable pavé dans la mare, a plaidé pour une défense professionnelle de 15'000 hommes. Si l'armée de milice devait être maintenue, le parti préconiserait un maximum de 120'000 soldats au total, pour 200 jours de service et un budget de CHF 2.5 milliards. Le tout répondrait à une analyse des menaces probables, effectuée chaque dix ans. Pour sa part, le PRD, pourtant largement initiateur de la réforme, a demandé une révision entière de la réforme. Le parti a déploré l'abandon du train et la trop longue période d'affilée de l'école de recrue, handicap pour l'économie et pour la formation universitaire. Il a plaidé pour une école de 280 jours maximum, une plus grande prise en considération des commandements régionaux et, partant, une marge de manœuvre de l'état-major général plus limitée. Enfin, il a soulevé les risques d'une armée à deux vitesses, avec une professionnalisation accrue du secteur militaire. Toujours dans un registre conservateur, l'UDC s'est élevée contre les projets d'ouverture et de coopération internationale de la réforme. Elle a rejeté l'option du service long (300 jours), ferment de professionnalisation, ainsi que la limite d'âge fixée à 30 ans. L'ASIN a voué aux gémonies le projet, le jugeant «incohérent, superficiel et dépassé». Lors de l'assemblée des délégués udc, Samuel Schmid a même été violemment désavoué par les membres de son parti: 291 voix contre 49 ont proposé le renvoi du plan directeur au Conseil fédéral. Parmi les partis gouvernementaux, seul le PDC a approuvé le projet dans son ensemble, soulignant au passage l'importance de la nature de milice de l'armée suisse.

Les associations d'étudiants ont contesté le nouveau calendrier de l'école de recrues, le jugeant inadapté aux contraintes universitaires. Alors que 16 semaines d'école de recrue traditionnelles empêchaient déjà les nouveaux universitaires d'assister au début des cours en octobre (pour les deux tiers d'étudiants qui choisissent d'effectuer leur service en été), les 24 semaines d'affilée prévues par Armée XXI apparaissent comme un obstacle infranchissable au cursus des universitaires. L'Union nationale des étudiants suisses (VSS/UNES) a aussi rappelé que l'abaissement de la limite d'âge pour servir, de 42 à 30 ans, concentre les obligations militaires sur une durée inadéquate pour les recrues universitaires – un quart des 20'000 personnes appelées chaque année sous les drapeaux –, contraintes à jongler difficilement entre leurs examens et leurs jours de service. L'association a peur que le DDPS ne cherche à encourager, par ce calendrier, le choix d'un service long de la part des étudiants.

Face à cette volée de voix discordantes, le DDPS a été contraint de retarder le calendrier de mise en application d'Armée XXI, et d'en modifier les points conflictuels.

Les quatre changements par rapport au plan directeur: la durée de l'école de recrue est ramenée à 21 semaines au lieu de 24, soit 262 jours d'affilée; la troupe du train, chère aux conservateurs, est finalement maintenue; le poids des unités blindées est revu à la baisse, passant de trois à deux brigades; enfin, le système de service long (300 jours d'affilée) ne pourra pas excéder un cinquième des effectifs, répondant ainsi aux craintes d'une professionnalisation de l'armée. La mouture finale du texte a été transmise en octobre au parlement.³

Malgré l'absence de soutien des partis gouvernementaux, les signatures pour les référendums (armée et protection civile) ont été déposées lors de la deuxième moitié du mois de janvier. Le camp des **opposants** conservateurs s'est amenuisé au fil de la campagne et la gauche s'est en grande partie désintéressée de l'objet. Cette dernière s'est concentrée sur les thèmes à teneur plus sociale au menu de la votation de mai. Le camp conservateur s'est trouvé diminué par les divisions internes de l'UDC. Ce parti a finalement accepté le projet en assemblée, principalement grâce à l'engagement de son conseiller fédéral Samuel Schmid, en charge du dossier. De nombreuses sections cantonales ont toutefois rejeté Armée XXI. Quant à l'ASIN, d'ordinaire prompt à combattre tout projet de réforme de la défense nationale ou marquant une volonté d'ouverture du pays, son comité a décidé de ne pas donner de mot d'ordre et de ne pas soutenir financièrement les opposants. Le manque de moyens du principal comité opposé à la réforme (Bürgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz), dirigé par l'ancien divisionnaire Hans Wächter, et la difficulté de coordonner l'action des nombreux groupes le composant ont été soulignés par de nombreux commentateurs. Début avril, un « Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique », regroupement d'organisations proches des milieux conservateurs, a condamné une dérive politique vers l'OTAN et la création de dépendances techniques et organisationnelles par rapport à l'étranger. De plus, la capacité de la nouvelle armée à défendre l'intégralité du territoire a été mise en question. En fin de campagne de votation, durant la dernière semaine d'avril, un comité de parlementaires, présidé par le conseiller national Thurgovien Alexander Baumann (udc) et composé d'une dizaine de députés, est venu renforcer le camp de l'opposition. Ils ont rappelé le danger que représentait le projet pour la milice, ainsi que le risque d'aboutir à une armée à deux classes. Ils ont en outre prétendu que les coûts allaient exploser et qu'à terme c'était l'entrée dans l'OTAN qui était visée par le DDPS. Les rangs de l'opposition parlementaire étaient nettement plus réduits que lors du vote au plénum. Sur les 18 UDC qui avaient refusé le projet au parlement, ils n'étaient plus que huit dans ce comité. On y trouvait la frange la plus conservatrice du parti représentée par le Zurichois Ulrich Schlüer, accompagné du président de l'ASIN Hans Fehr, de Toni Bortoluzzi (ZH) ou encore de Christoph Mörgeli (ZH). L'unique député des Démocrates suisses, le bernois Bernhard Hess, ainsi que le représentant de l'Union démocratique fédérale, le bernois Christian Waber, s'étaient associés à cette démarche. De nombreux poids lourds de l'UDC, tels le président du parti Ueli Maurer ou Christoph Blocher, malgré leur opposition aux changements législatifs, ne figuraient pas dans ce comité, de même qu'aucun romand. Il convient de préciser que la gauche, au sein de laquelle se trouvaient certains opposants, avait d'emblée refusé d'être associée à un tel comité parlementaire.

Le conseiller fédéral Samuel Schmid, ainsi que des représentants des gouvernements cantonaux, ont lancé **la campagne** à l'occasion d'une conférence de presse organisée à la mi-février. Ils ont rappelé qu'Armée XXI était le meilleur compromis pour avoir une défense nationale moins chère, moderne, plus souple et répondant aux menaces de son temps. Ils ont également rappelé que la coopération internationale ne remettait pas en cause la neutralité. Ils ont souligné que la formation serait améliorée, avec des cours de répétition à un rythme annuel. De plus, l'abaissement de l'âge de libération, combiné au raccourcissement de la formation des cadres, devraient faciliter le recrutement de volontaires pour un service d'avancement. Le chef du DDPS a également défendu la réorganisation de la protection civile et estimé que la meilleure coopération entre les institutions chargées de la sécurité (polices, pompiers, services sanitaires, protection civile) justifiait le soutien aux modifications légales. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier (pdc), président de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, a fait part de l'appui des 26 cantons aux deux projets de réformes, estimant qu'ils prenaient en compte la limitation croissante des ressources financières et les structures fédéralistes de la Suisse.

Un comité favorable aux réformes, intitulé « 2 x oui pour l'Armée XXI et pour la protection de la population » et fort de 116 parlementaires bourgeois, s'est présenté aux médias à la fin du mois de février. Outre les arguments de l'efficacité et de la modernité, les avantages de la réduction des jours de service pour les vies familiales et professionnelles ont été mis en exergue. La capacité de cette nouvelle structure à faire face aux nouvelles menaces (terrorisme, extrémisme) a également été invoquée. Les délégués du parti socialiste ont recommandé de voter blanc à la réforme Armée XXI. Trois sections cantonales ont cependant accepté Armée XXI (Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie). L'Assemblée des délégués de l'UDC s'est laissée convaincre par son conseiller fédéral Samuel Schmid, même si elle n'a accepté la réforme de l'armée que de justesse (165 voix contre 161). Douze sections cantonales et les Jeunes UDC se sont en outre opposés à la réforme de l'armée. Le PRD et le PDC ont recommandé l'approbation des projets. Au sein du parti écologiste, les délégués se sont montrés plus

réceptifs aux changements proposés, alors que le groupe parlementaire avait nettement refusé le texte (8 non et une abstention), et ont recommandé de voter blanc. La composition du comité référendaire, principalement des personnalités conservatrices et des officiers à la retraite, a poussé les écologistes à ne pas rejoindre le camp des opposants. Concernant la loi sur la protection de la population, les prises de position des partis et associations ont peu varié par rapport à celles sur Armée XXI. Les deux réformes ont été largement soutenues par la population et par l'unanimité des cantons. Celle de l'armée a été acceptée par 76% des votants. Celle de la protection de la population l'a été encore plus largement avec 80% d'approbation. Cette dernière n'a été que marginalement présente dans le débat. Bien que la majorité des cantons n'était pas requise, le résultat illustre le large soutien populaire aux réformes, même dans les cantons considérés comme plus conservateurs. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont été les plus enthousiastes et ont accepté Armée XXI à plus de 80% alors qu'Uri (63% de oui), Schaffhouse (62%) et Schwyz (60%) ont été les plus sceptiques. La plus forte résistance constatée dans les cantons périphériques peut s'expliquer par les conséquences de la réorganisation de l'armée. La fusion de places d'armes, la centralisation des arsenaux ou l'affaiblissement de l'ancrage territorial des troupes étaient de nature à les rendre méfiants. L'ancien divisionnaire Hans Wächter, responsable du principal comité d'opposants, a estimé que c'était la fin de la Suisse « telle que nous la connaissons ». Le conseiller national UDC thurgovien Alexander Baumann, chef de fil du comité parlementaire défavorable aux réformes, a fustigé la propagande d'Etat, à hauteur de plusieurs millions de francs, menée par le DDPS. Ce dernier a répliqué que l'information aux soldats aurait également été faite sans référendum. De nombreux commentateurs ont souligné l'importance de l'engagement de Samuel Schmid dans la campagne. Par la sobriété de ses interventions et sa capacité à convaincre les régions périphériques qu'elles ne seraient pas les grandes perdantes de ces changements, le ministre de tutelle est parvenu à neutraliser bon nombre d'oppositions.

Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Votation du 18 mai 2003.

Participation: 50%
Oui: 1 718 452 (76,0%)
Non: 541 577 (24,0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PDC, PRD, UDC (12*), PCS, PEV, PL; Economiesuisse, USP, UCAPS, USAM, USS.
- Non: DS, PSL, UDF, PdT.
- Blanc: PS (3*), PE.
- Liberté de vote: Lega.
- Pas de mot d'ordre: CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

L'**analyse VOX** a montré que même les sympathisants de l'UDC ont majoritairement soutenu les réformes et accepté celle de l'armée à 64% et de la protection de la population (71%). Les sympathisants des autres partis gouvernementaux l'ont fait encore plus nettement : 77% d'approbation d'Armée XXI par les socialistes (81% pour la protection de la population) contre 87% par les radicaux (88%) et 91% par les démocrates-chrétiens (93%). Au niveau des caractéristiques sociales et politiques ayant joué un rôle dans l'orientation du vote, le clivage entre défenseurs de valeurs modernistes ou traditionalistes s'est révélé significatif. Les citoyens estimant défendre une Suisse moderne ont accepté Armée XXI à 83% (86% pour la protection de la population) alors que ceux se réclamant d'une Helvétie gardienne des traditions ne l'ont fait qu'à 63% (68%). Le critère de la confiance dans le gouvernement semble également avoir eu un impact sur le niveau de soutien aux projets. Contrairement aux scrutins précédents sur l'armée, la ligne de conflit entre ses opposants et ses partisans ne semble pas avoir joué de rôle, les niveaux de soutien des deux camps étant très proches. Les commentateurs ont estimé que la nature des objets permettait de comprendre le peu de différences. La question ne concernait ainsi pas l'existence de l'institution mais uniquement le maintien d'une structure, l'Armée 95, jugée dépassée par les deux camps.⁴

PRISE DE POSITION ET MOTS D'ORDRE

DATE: 19.12.2005
ELIE BURGOS

Les **réactions à ce remaniement des priorités de l'armée ont été nombreuses**. Si le PDC et une partie du PRD ont apporté leur soutien – sous certaines conditions – à ces adaptations, la Société suisse des officiers et l'UDC ont crié au démantèlement de la défense classique. De leur côté, le PS, les Verts et le GSa ont affirmé leur volonté de briser le tabou de l'obligation de servir. S'appuyant sur le rejet du programme d'armement 2004 par les chambres, les socialistes ont notamment fait plusieurs propositions concrètes en présentant leur conception de l'armée suisse et de sa mission dans un papier de position publié au mois de mai. Selon eux, la tâche principale de l'armée doit désormais être l'engagement dans des missions de maintien de la paix organisées sous l'égide de l'ONU ou de l'OSCE. À ce titre, ils ont réclamé la création d'un bataillon d'environ 1500 soldats au maximum, qui puisse être engagé à tout moment dans des missions de paix à l'étranger. Dans cette perspective, le PS a proposé une armée de 50'000 hommes, composée d'un noyau dur de 12'000 militaires professionnels et de 38'000 volontaires de milice, c'est-à-dire des personnes dont l'activité professionnelle principale serait une activité civile, mais qui s'engageraient contractuellement à suivre une formation militaire. Or, comme les socialistes l'ont précisé, cela impliquerait la levée de l'obligation de servir, incompatible avec des effectifs aussi modestes. Quant aux coûts d'une telle armée, ils seraient de CHF 2.5 milliards au lieu des 4.7 milliards inscrits au budget de l'année sous revue. (Notons que la Jeunesse socialiste a critiqué le papier de position du PS, jugeant que celui-ci n'allait pas dans la bonne direction. Pour la JS en effet, l'armée ne doit aucunement être réformée, mais supprimée) Le PS a appelé le PRD et le PDC à réfléchir avec lui sur ces réformes. Les socialistes n'ont cependant pas souhaité y associer l'UDC, jugée « trop éloignée » pour permettre l'entame d'un dialogue. Les démocrates du centre ont de leur côté réitéré en fin d'année leurs vives critiques vis-à-vis du projet de remaniement de l'armée du Conseil fédéral – prenant le relais de celles émises par la Société suisse des officiers – et ont attaqué de ce fait indirectement le conseiller fédéral UDC Samuel Schmid.⁵

DÉBAT PUBLIC

DATE: 02.12.2006
ELIE BURGOS

En août, **le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de la législation militaire**. Celle-ci prévoyait d'obliger les soldats de milice à accomplir des cours de répétition de six semaines à l'étranger (pour les membres des troupes de blindés, de l'artillerie, des troupes d'aviation et de défense aérienne), la forte densité de constructions en Suisse ne permettant plus de faire de grandes manœuvres, mais également à participer à des opérations de maintien de la paix à l'étranger. L'avant-projet présenté par le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, a été relativement mal reçu. En effet, **tous les partis gouvernementaux**, de même que la Société suisse des officiers et l'Union patronale suisse, **se sont déclarés opposés à ce projet**. Le PDC a rejeté cette révision en argumentant que le plan de refonte de l'armée 2008-2011 devait d'abord être défini et adopté, et a ajouté que de tels cours de répétition devaient rester une exception. D'abord favorables au projet, les radicaux ont cependant exprimé par la suite leurs réticences face à une absence de six semaines, qui serait trop lourde pour les employeurs. Les socialistes, favorables à la participation de militaires suisses à des opérations de maintien de la paix à l'étranger, se sont opposés de leur côté au fait que le DDPS veuille sortir de la Suisse pour entreprendre de « grandes manœuvres ». L'UDC s'est quant à elle élevée contre ce projet, fustigeant l'ensemble de la démarche. L'ASIN, farouche opposante à cette révision, a déclaré qu'elle examinerait l'opportunité de lancer le référendum, si celle-ci était adoptée.⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 13.06.2008
ELIE BURGOS

Le projet, truffé de sujets hautement sensibles, a été en grande partie traité par les chambres au cours de l'année sous revue. Au **Conseil national**, le deux projets ont tout d'abord fait l'objet de deux propositions: l'une de non-entrée en matière, déposée par Theophil Pfister (udc, SG), et l'autre de renvoi au Conseil fédéral (assortie du mandat de renforcer le système de milice et de rendre l'instruction et l'engagement à l'étranger de la troupe plus restrictifs), déposée par Peter Föhn (udc, SZ). Ces deux propositions reprenaient les positions de l'UDC dans le domaine de la sécurité refusant, d'une part, l'engagement de l'armée suisse à l'étranger et, d'autre part, de s'écarter du principe de l'armée de milice. Ces propositions ont toutefois été rejetées par le plénum, respectivement par 116 voix contre 28 et par 125 voix contre 35. L'entrée en matière acquise, les débats ont porté sur la LAAM et plus particulièrement sur les services d'instruction effectués à l'étranger. Une majorité de la commission, constituée de représentants du groupe UDC et des Verts, a tout d'abord proposé d'abandonner le projet de réforme qui visait à donner au Conseil fédéral les compétences légales pour organiser tout ou partie des services à l'étranger si l'objectif de la formation ne peut

être atteint en Suisse. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) souhaitait, de son côté, restreindre ces services aux engagements relevant du service de promotion de la paix ou aux missions de police aérienne. Une seconde proposition de minorité Engelberger (prd, NW) proposait quant à elle de suivre le projet du Conseil fédéral. Cette dernière proposition a finalement été adoptée par le plénum, par 107 voix contre 37. Par ailleurs, une minorité de la commission emmenée par Josef Lang (pe, ZG) et Christian Miesch (udc, BL) s'est opposée à ce que le personnel militaire ait une quelconque obligation d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre de la promotion de la paix et du service d'appui. Malgré la défense apportée par le conseiller fédéral Samuel Schmid à la position du gouvernement et le soutien des groupes démocrate-chrétien et radical-libéral, cette proposition de minorité a été approuvée par 68 voix contre 60, de même que celle qui visait à ce que les engagements à l'étranger prévus pour plus de 3 semaines soient soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée fédérale (79 voix contre 74), rejetant au passage les solutions proposées par la majorité de la commission (engagement de plus de 3 mois) et par le Conseil fédéral (engagement de plus de 6 mois). Concernant la question des services d'appui en faveur des autorités civiles, le plénum a adopté, par 75 voix contre 66, une proposition de minorité Voruz (ps, VD) qui visait à exclure les services d'appui prévisibles et de longue durée. Suivant l'avis de sa commission par 84 voix contre 77, le plénum a également retiré au gouvernement la compétence d'astreindre les spécialistes civils du DDPS à effectuer des services d'appui à l'étranger. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 115 voix contre 69.⁷

Partis, associations et groupes d'intérêt

Partis

Grands partis

Mitte Juni **verabschiedeten** die Christlichdemokraten **Alt-Bundesrätin Ruth Metzler** mit einer stehenden Ovation. Nur wenige Tage vor der Delegiertenversammlung war Metzlers Buch erschienen, in dem sie sich kritisch zum Verhalten der Parteispitze im Vorfeld der Bundesratswahlen 2003 äusserte und das in der Partei einige Irritationen ausgelöst hatte. Interimspräsidentin Doris Leuthard attestierte der ersten CVP-Frau im Bundesrat, während viereinhalb Jahren in so schwierigen Bereichen wie der Migrationspolitik mit Herzblut und Sachverstand gewirkt zu haben. Das Scheitern der Bestätigungswahl stellte sie als Konsequenz der von der CVP verlorenen Parlamentswahlen hin. Nachdem in den vergangenen Tagen viel von Entfremdung zwischen der früheren Bundesrätin und ihrer Partei die Rede gewesen war, versicherte Ruth Metzler den Delegierten, sie fühle sich in der CVP zuhause, denn diese trete für Werte ein, die ihr persönlich und für das Vorankommen des Landes wichtig seien. Die Delegierten beschlossen mit 163:2 resp. 163:3 Stimmen und je einer Enthaltung die Ja-Parole zur Neuregelung des Bürgerrechts und folgten damit dem Plädoyer der ehemaligen EJPD-Chefin, welche diese Revision vorangetrieben hatte.⁸

PRISE DE POSITION ET MOTS D'ORDRE
DATE: 07.06.2004
MAGDALENA BERNATH

1) Bund, 21.10.03; TA, 23.10.03; Presse vom 3.12.03 (Fraktion). Zur CVP-internen Kritik siehe auch NLZ, 6.11.03 (Gernet), NZZ, 7.11.03 (Hartmann) und AZ, 4.12.03 (Carlo Schmid). Zu den Hintergründen des Entscheids der CVP-Spitze siehe auch SoZ, 28.12.03.; Presse vom 20.10. und 21.10.03 (Ankündigung Maurers); TA, 21.10.03 (Fraktionsführung); Presse vom 25.10.03 (Fraktion); Bund, 22.10.03 und TA, 23.10. und 24.11.03 (Kritik); Presse vom 1.12.03 (DV). Zur Vorbereitung der SVP-Ankündigung siehe LT, 22.10.03 und Blick, 24.10.03.; Presse vom 21.10., 24.10. und 3.12.03.; SGT, 25.6. und 1.7.03; Blick, Bund und TA, 31.10.03 (Forderungen an die CVP); TA, 22.10.03 (FDP-Sitz); Blick und TA, 30.10.03 (CVP); BZ, 8.11.03 (GP); NZZ, 3.12.03 (SP-Fraktion).

2) FF, 2001, p. 1098 s.; FF, 2001, p. 4458 ss.; FF, 2001, p. 5771 ss.; LT, 29.3; 9.4; 4.4 et 2.4.01; TG 24.1; 25.1; 7.5; 4.5; 6.6 et 6.12.01. Lib 30.5.01; Presse du 30.4. et 11.6.01.; Thanh-Huyen Ballmer-Cao e.a. (2001): Analyses des votations fédérales du 10 juin 2001. Analyse VOX 74.

3) Presse du 25.10.01. LT, 1.3.01; 24h, 2.5.01; LT, 20.1.01; Presse du 27.7.01; Presse du 20.8.01.LT, 22.6.01; LT, 10.3.01; Presse du 3.5.01. Presse du 23.2.01; LT, 13.3.01; TG, 17.4.01; 24h, 14.8.01.

4) Blaser et al. (2003): Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, VOX no 81. ; FF, 2003, p. 4668 ss.; FF, 2003, p. 673 s.; FF, 2003, p. 675 s.; Presse des 24.1, 18.2, 1.3, 3.3, 2.4, 7.4, 26.4 et 19.05.03; Lib., 14.4.03; TA, 19.3 et 25.3.03; BaZ, 8.1.03.

5) Presse du 28.5.05; presse du 11.11.05; Exp. et NLZ, 12.11.05; TA, 16.11.05; LT, 30.5 et 19.12.05

6) LT, 17.7 et 2.12.06; presse du 24.8.06.

7) BO CN, 2008, p. 682 ss. et 989 ss.

8) Presse vom 14.6.04. ; Zum Buch Metzlers (Lit. Metzler)